

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'avenir du Sentier hanté dépend de la mobilisation des bénévoles

Notre-Dame-de-la-Merci, le 23 septembre 2026 – La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite faire le point sur la tenue du Sentier hanté prévu le 31 octobre prochain à la halte routière.

Dans un premier temps, le conseil municipal avait choisi de revoir la formule de l'événement et de proposer une version plus restreinte, sous la forme d'un « Manoir hanté ». Cette décision répondait notamment à la difficulté rencontrée au fil des dernières années à recruter suffisamment de bénévoles pour assurer l'animation du parcours, mais également à une volonté de recentrer davantage l'événement sur la communauté de Notre-Dame-de-la-Merci. Une grande proportion des participants au Sentier hanté provenant de l'extérieur de la municipalité, le conseil souhaitait également repenser la formule afin que cette activité, entièrement financée par la Municipalité, soit davantage axée sur la communauté de Notre-Dame-de-la-Merci.

À la suite des commentaires reçus de plusieurs citoyens souhaitant retrouver la formule traditionnelle, le conseil a toutefois choisi de remettre en place le Sentier hanté pour l'édition 2026. Le retour de cette formule repose cependant sur un élément essentiel : la participation des bénévoles nécessaires pour donner vie au parcours.

Malgré plusieurs appels lancés à la population au cours des dernières semaines, seulement deux bénévoles se sont manifestés jusqu'à présent pour participer à l'animation du sentier.

Devant le faible nombre d'inscriptions, la Municipalité a donc choisi de devancer la date limite pour s'inscrire comme bénévole, initialement fixée au 16 octobre. Les personnes souhaitant contribuer à l'animation du Sentier hanté auront maintenant jusqu'au 1er octobre 2026 pour manifester leur intérêt.

Cette nouvelle échéance permettra à la Municipalité de déterminer suffisamment tôt quelle formule pourra réellement être offerte à la population le soir de l'Halloween.

Si un nombre suffisant de bénévoles est confirmé d'ici le 1er octobre, le Sentier hanté pourra aller de l'avant comme prévu et le parcours sera animé pour les petits et grands amateurs de frissons.

Si la mobilisation demeure insuffisante, la Municipalité devra toutefois retirer la portion « sentier hanté » de l'événement. L'Halloween sera tout de même célébrée à la halte routière, où des kiosques de distribution de bonbons seront présents dans une ambiance festive d'Halloween, mais aucun parcours hanté ne pourra être offert.

La Municipalité invite donc toutes les personnes qui souhaitent contribuer à faire vivre le Sentier hanté cette année à se manifester avant le 1er octobre 2026.

– 30 –

Source :

Valérie Girouard
Coordonnatrice aux communications
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
819 424-2113, poste 7208
communications@mun-ndm.ca